

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LA VOULTE SUR RHONE

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**ARRONDISSEMENT DE
PRIVAS

Le Jeudi 02 Juillet 2020 à 18h30 le Conseil Municipal de la Commune de LA VOULTE-SUR-RHONE s'est réuni à la Salle des Fêtes communale en raison des mesures de distanciation sociale à respecter, sur la convocation et sous la présidence de Bernard BROTTES, Maire

Session ordinaire
Du
02 Juillet 2020

Etaient présents: Bernard BROTTES, Sylvie ANDRE-COSTE, Jérôme LEBRAT, Hélène LACROIX, Pierre FUZIER, Géraldine ROUX, Bernard PICCOTTI, Nadine CHAIX-IMBERTECHE, Lucien RIVAT, Martine BOULON, Jacques VOLLE, Didier VENTUROLI, Sandrine MEJEAN, Thierry SEILER, Éric PAQUERIAUD, Sébastien LANONE, Alain GAS, Sébastien WALTERSKI, Aurélie ANTHONY, Rachel KLEIN, Betty ESTEOULE, Martine VABRES, Sandra TISSERAND, Jimmy VERDOT

Date de convocation :
26/06/2020

Nombre de conseillers:
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

Absent (s) excusé (s) : Christine PASTURAL a donné procuration à Jérôme LEBRAT, Manon REYNE a donné procuration à Géraldine ROUX
Franck VALETTE a donné procuration à Martine VABRES

Absent n'ayant pas donné de procuration : aucun

Bernard PICCOTTI a été désigné secrétaire de séance ;

OBJET : Fixation des taux d'imposition des taxes locales pour 2020

Type de taxe	Bases d'imposition effectives 2019	Taux en % appliqués en 2019	Produit en 2019	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Taux en % appliqués en 2020	Produit attendu en 2020
Taxe d'habitation	4 879 450	9.15	446 469 €	4 954 000	9.15	453 291 €
Taxe foncière (bâti)	6 708 354	17.98	1 206 162 €	6 809 000	17.98	1 224 258 €
Taxe foncière (non bâti)	31 296	77.48	24 248 €	31 100	77.48	24 096 €
TOTAL			1 676 879 €			1 248 354 €

La taxe d'habitation figure sur le récapitulatif des taux d'imposition pour la dernière fois en 2020, et uniquement à visée d'information.

80% de la population ne paiera plus la Taxe d'habitation dès 2020, et pour les 20 % de la population la plus riche, la suppression totale de la TH interviendra en 2023.

En 2020, la commune continue à percevoir le montant des 3 taxes car elle perçoit une compensation de l'Etat pour la perte de TH. Le pouvoir de taux sur la TH est gelé en 2020.

Les élus conservent un pouvoir de taux uniquement sur les autres taxes.

En 2021, Le taux de taxe foncière (TF) sera l'addition du taux communal et du taux départemental.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et /ou représentés décide de :

➤ **Fixer** les taux d'imposition des deux taxes locales pour l'année 2020 dans les conditions suivantes :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : ➔ 17,98 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : ➔ 77,48 %

Le produit prévisionnel attendu pour l'année 2020 s'élèverait donc à : **1 248 354 €**

La Voulte sur Rhône, le 03 juillet 2020

Le Maire

Bernard BROTTES

